



**Equipe Mobile de Prévention
et de Dépistage des
Troubles du Développement
pour l'enfant jusqu'à 4 ans**



Représentant légal
APAJH Loire :

M. Roger CHATELARD

Direction CAMSP :

M. Mathieu DEMAISON

Equipe Coup de Pouce :

*Dr Stélie MARTINS,
Médecin Coup de Pouce*

*Mme. Elodie
GUILLERMIN,
Psychomotricienne*

*Mme Emilie MECHAIN,
Educatrice spécialisée*

*Mme Joëlle PER,
Psychologue*

*Mme Amélie
BONNEVILLE,
Conseillère en Economie
Sociale et Familiale*

Fonction support

*Mme Juliane DURIEUX
Secrétaire comptable*

L'association départementale APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes handicapés, présente dans le département depuis 1978, est une association de citoyens dont l'objectif est de porter les droits des personnes en situation de handicap et d'apporter des réponses à leurs attentes, sous la forme de structures ou dispositifs.

Elle s'appuie sur des valeurs de laïcité, de citoyenneté et de solidarité et revendique une accessibilité universelle dans une société inclusive.

C'est par une délibération du conseil d'administration que l'association a répondu à un appel à projet lancé par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) relatif au PRS (Plan Régional de Santé 2012-2017) _ Axe II, orientation 2_ améliorer l'espérance de vie en bonne santé du jeune enfant ; priorité : « renforcer le dépistage précoce et la prise en charge des troubles physiques, psychiques, sensoriels et de l'apprentissage ».

L'arrêté de l'ARS du 26 octobre 2015 a donné à l'association APAJH Loire, une réponse favorable.

Etablissement support
CAMSP APAJH
68 rue Beauregard
42600 Montbrison

1. LES DONNÉES GÉNÉRALES DE CE DISPOSITIF

1.1. Le projet

Partant du constat qu'un délai important existait entre les inquiétudes des primo-acteurs concernant le développement de l'enfant et une première consultation au C.A.M.S.P, nous avons proposé un projet expérimental de dépistage et prévention des troubles précoces touchant le développement de l'enfant.

Notre cadre est de renforcer le dépistage précoce et la prise en charge des troubles moteurs, psychologiques, sensoriels et des apprentissages des enfants de 0 à 4 ans.

Ce dispositif a été pensé comme une structure relais entre les primo-acteurs (E.A.J.E, praticiens libéraux, école, P.M.I) et les structures plus spécialisées comme le C.A.M.S.P, le C.T.P ou le C.M.P. ainsi que les libéraux.

Le nom Coup de Pouce a été choisi pour ce dispositif de prévention et un logo a été créé.

Logo du dispositif Coup de Pouce



1.2. Cadre contractuel

Le dispositif a été renouvelé du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2023. Ses subventions proviennent du Fond d'Intervention Régional (FIR). Les professionnels de l'équipe de Coup de Pouce sont sous contrat CDD.

1.3. L'équipe de Coup de Pouce (CDP)

L'équipe est composée :

- D'un **directeur**, mutualisé sur l'ensemble des ESMS de l'organisme gestionnaire. Il valide les décisions et les orientations du dispositif
- D'une **médecin** (0.2 ETP) qui assure la responsabilité médicale et réalise des consultations lorsque l'équipe requiert un avis médical
- D'une **psychomotricienne** (0.7 ETP)
- D'une **psychologue** (0.36 ETP)
- D'une **éducatrice spécialisée** (0.43 ETP)
- D'une **conseillère en économie sociale et familiale** (0.1 ETP)

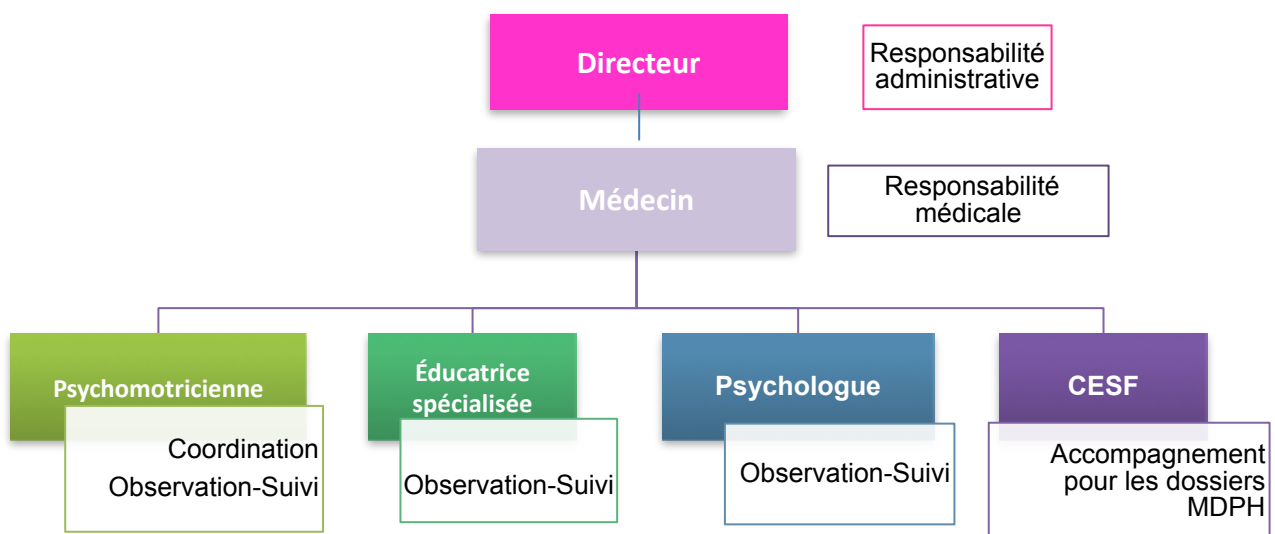
Ces 5 dernières professionnelles assurent les observations et les différents accompagnements (suivi, intervention, consultation, entretien avec les familles, aide pour les dossiers, etc.).

La psychomotricienne a un temps dédié à la coordination.

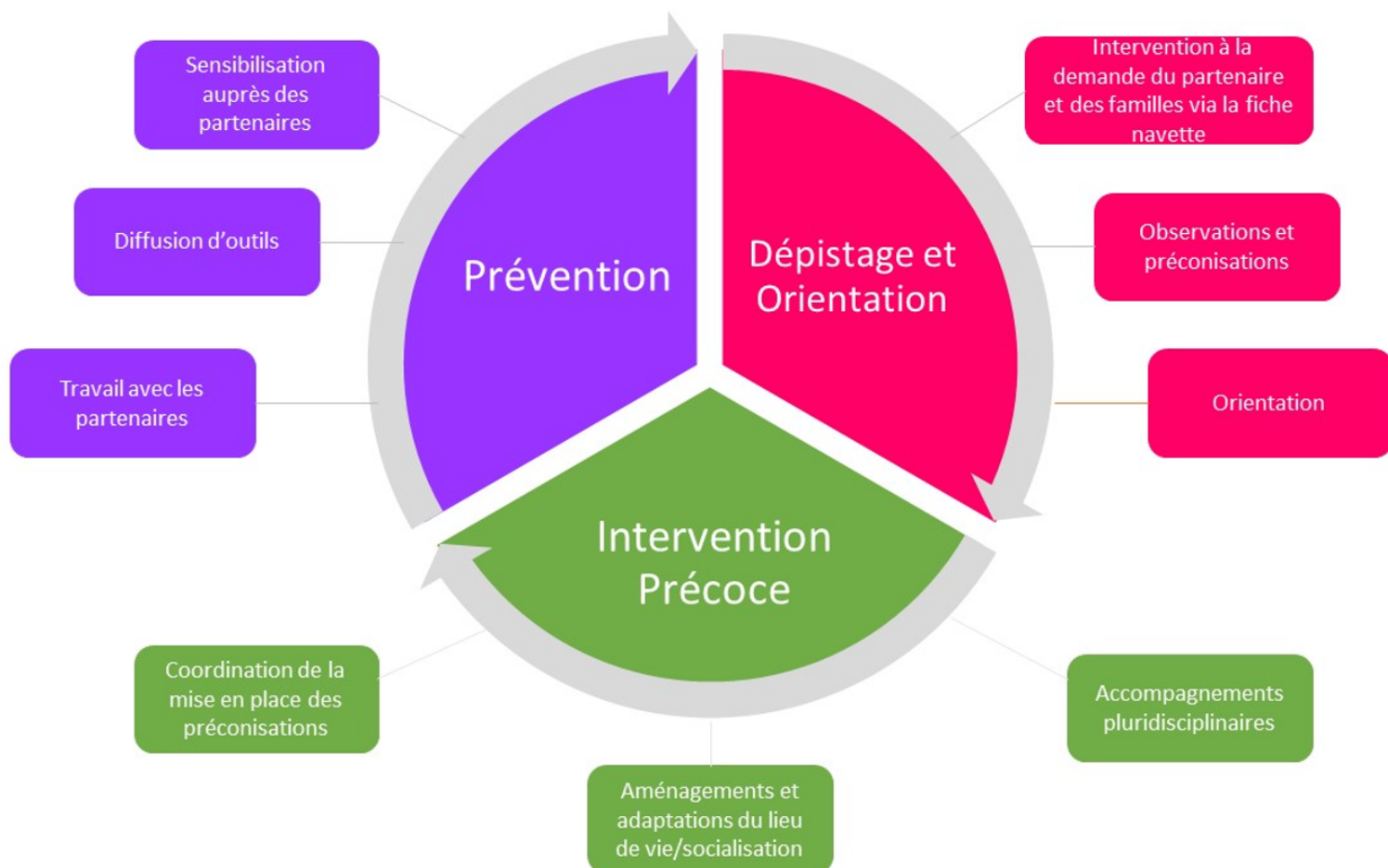
L'équipe se réunit une fois par semaine pour une concertation. Les situations des enfants sont évoquées et une élaboration commune permet de choisir les préconisations à transmettre aux familles.

Nous souhaitons augmenter les temps de travail pour l'ensemble des professionnels, afin de répondre au mieux aux besoins du territoire. Des délais et listes d'attentes se forment progressivement et il est difficile d'assurer la pro-réactivité et la continuité des accompagnements, qui font la pertinence du dispositif.

Organigramme



2. MISSIONS ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE



2.1. Dépistage et orientation : Déroulé de l'intervention Coup de Pouce



Le dispositif possède une ligne téléphonique (04.77.96.20.36) ainsi qu'une adresse mail (coupdepouce@apajhloire.fr) et une possibilité d'accueil physique au sein des locaux du C.A.M.S.P de l'A.P.A.J.H Loire.

2.2. Prévention

2.2.1. Sensibilisation auprès des partenaires

L'objectif de Coup de Pouce est de sensibiliser les partenaires sur les signes précoces pouvant impacter le développement de l'enfant. Ainsi, les membres de l'équipe interviennent auprès des professionnels d'accueil de la petite enfance du territoire. En fonction des demandes, l'équipe CDP peut intervenir lors de réunion d'équipe afin de :

- Préciser et expliquer les troubles de l'enfant accueilli.
- Participer à une réflexion commune autour des aménagements et adaptations, qui peuvent être mise en place pour soutenir le développement et le bien-être de l'enfant.

D'autres part, le dispositif se donne pour mission de réaliser des interventions de sensibilisation. Différents thèmes peuvent être abordés (TND, développement psychomoteur, alimentation, outils de communication, propreté, sensorialité, etc.).

Afin de mutualiser les moyens et de travailler en réseau, l'équipe a mise en place plusieurs partenariats dans le but de co-animer des formations/informations :

- CPTS Forez est : l'équipe a rencontré à plusieurs reprises des membres de la CPTS commission TND afin d'envisager des formations à destination des EAJE, du secteur commun.
- RPE (Relais Petite Enfance) : l'équipe est en train d'organiser en lien avec la référente de secteur du RAM de Veauce, une soirée de sensibilisation dont le thème sera défini à partir des attentes des assistantes maternelles.

2.2.2. Diffusion d'outils

L'équipe CDP a créé un livret expliquant les différents signes d'alerte, pouvant affecter le développement d'un enfant de 0 à 4 ans. Il a été inspiré du test du Brunet-Lézine (Echelle de développement psychomoteur de la première enfance). Cet outil a été diffusé à toutes les structures pouvant solliciter l'intervention du dispositif. Néanmoins, l'équipe veille à la mise à jour du contenu ainsi que la réactualisation de sa diffusion.

2.2.3. Travail avec les partenaires

Le travail de partenariat est une mission essentielle du dispositif. En effet, ayant des missions de dépistage et d'orientation, il est primordial de coordonner le soin des enfants sur le territoire. Ce maillage territorial permet de fluidifier le parcours et d'éviter les ruptures de soin. Des rencontres régulières sont organisées afin de maintenir la continuité du parcours de chaque enfant, ainsi que de coconstruire avec les nouveaux dispositifs (POC, EMAS, UEMA, etc.).

D'autre part, les partenaires du secteur de la petite enfance (RPE, crèche, JDE, etc.) peuvent rapporter leurs difficultés lorsqu'ils sont face à des familles afin d'évoquer des questionnements sur le développement de l'enfant accueilli. En effet, la question de la légitimité des professionnels est souvent abordée lors de nos réunions. Nous allons donc poursuivre notre travail afin de fluidifier ce parcours et travailler avec ces équipes, afin de les soutenir dans leur rôle qu'elles peuvent jouer dans l'intervention précoce.

2.3. Intervention précoce

2.3.1. Accompagnement pluridisciplinaire

De par sa composition d'équipe et de la mutualisation possible avec le CAMSP, le dispositif peut proposer dans les locaux de Montbrison :

- Une consultation médicale avec le médecin du service
- Une consultation neuropédiatrique par la neuropédiatre du CAMSP
- Un accompagnement thérapeutique des familles par la psychologue du service
- Des évaluations fonctionnelles dont l'objectif est la mise en place d'outils, d'aménagements et d'adaptations, sur le lieu de vie et de socialisation de l'enfant
- Du soutien aux équipes et aux familles sur le lieu de vie et de socialisation de l'enfant

2.3.2. Aménagements et adaptations du lieu de vie/socialisation

Suite aux observations in situ et aux évaluations fonctionnelles qui peuvent être proposées, CDP peut soutenir la mise en place d'outils adaptés aux besoins de l'enfant dans sa socialisation et sa scolarisation. Avec l'accord de la structure d'accueil, CDP peut intervenir sur plusieurs séquences afin d'aménager l'espace de travail de l'enfant ; de proposer des supports adaptés, une installation particulière, etc. Il peut également prêter du matériel pour faire des essais (notamment autour des apprentissages ou des aménagements).

L'objectif est de transposer les outils mis en place dans la structure d'accueil à la maison. En effet, l'enfant peut ainsi retrouver des repères et une cohérence dans les propositions qui lui sont faites. La généralisation des compétences est une priorité.

2.3.3. Coordination de la mise en place des préconisations

Dans les 6 mois suivant l'observation de CDP, l'équipe accompagne la famille dans la mise en place des soins ou accompagnements qui ont été validés lors de la réunion de concertation. Elle fait également le lien avec les professionnels qui vont prendre en charge l'enfant.